

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mars 2012

CP 12/03-36

L'an deux mil douze, le 26 mars à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent excusé ayant donné procuration de vote : M. Marty.

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA CONSTRUCTION OU L'AMENAGEMENT
DE SALLES A USAGES MULTIPLES
COMMUNES DE CASTELMAYRAN, LA SALVETAT BELMONTET,
MOLIERES, MONTRICOUX, PUYLAGARDE, VAISSAC ET VILLEBRUMIER**

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Depuis 1981, pour favoriser le développement de la vie associative et culturelle, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour la création de salles de réunion ou à usages multiples (construction d'un bâtiment ou aménagement de bâtiments existants).

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La subvention départementale est calculée sur la base du coût HT des travaux, limité à 19 000 € par projet et éventuellement porté à 38 000 €, réparti en deux tranches sur deux exercices.

Les taux de subvention varient de 12 à 36% selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50% si la population est inférieure à 300 habitants, et de 30% si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2012	400 000 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	55 549 €
Disponible	344 451 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 55 549 € :

demandes présentées dans le cadre de la politique classique

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE EN € HT	RELIQUAT/ PLAFOND EN € HT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) CASTELMAYRAN Aménagement d'une salle des associations	38 000	19 000	19 000	18%	<u>3 420 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 20 mai 2011. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 19 000 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2013.					
2) LA SALVETAT BELMONTET Création d'une maison des associations	38 546	19 000	19 546	30%	<u>5 700 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 13 janvier 2012. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2013.					

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN € HT	RELIQUAT/ PLAFOND EN € HT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
3) VAISSAC Création d'un local associatif	36 908	19 000	17 908	24%	<u>4 560 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 17 908 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2013.					

* 2ème tranche

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN € HT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
4) VILLEBRUMIER Remise en état de la toiture et réfection des plafonds à la salle des fêtes	121 457	19 000	24%	<u>4 560 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 26 avril 2010 qui a accordé à la commune : - une 1 ^{ère} tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT, - une 2 ^{ème} tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT.				

Nouvelles demandes présentées dans le cadre de la convention territoriale du pays Midi-Quercy

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN € HT	RELIQUAT/ PLAFOND EN € HT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
5) MOLIERES Réhabilitation de la salle polyvalente (danse)	26 441	26 441	-	23,40%	<u>6 187 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier inscrit en convention territoriale du Pays Midi-Quercy – Année 2011/Phase 1 validée par la Commission Permanente du 24 octobre 2011. La commune a adhéré au Conseil en Economie Partagée du Pays Midi-Quercy.					
6) MONTRICOUX Réhabilitation de l'annexe du Sacré Cœur en salle à vocation multiple	49 699	49 400	-	18%	<u>8 892 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier inscrit en convention territoriale du Pays Midi-Quercy – Année 2010/Phase 2 validée par la Commission Permanente du 10 janvier 2011. La commune a adhéré au Conseil en Economie Partagée du Pays Midi-Quercy.					
7) PUYLGARDE Aménagement d'une salle de réunions au pôle de services publics	49 400	49 400	-	45%	<u>22 230 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier inscrit en convention territoriale du Pays Midi-Quercy – Année 2010/Phase 2 validée par la Commission Permanente du 10 janvier 2011. La commune a adhéré au Conseil en Economie Partagée du Pays Midi-Quercy.					

TOTAL.....55 549 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,